



Communiqué de Presse

Un CSAMEN était reconvoqué ce jeudi 27 juin pour étudier le texte statutaire relatif à la formation des enseignant·es et des CPE.

Le ministère a présenté en séance des amendements qui modifient en profondeur le texte et vont avoir d'importantes implications sur le statut et le cadre de la formation des personnels concerné·es.

Le ou la lauréat·e du concours devient en M1 élève fonctionnaire, et donc rémunéré·e à hauteur de l'indice minimal de la Fonction publique (1400 euros nets). C'est une avancée à mettre au crédit de l'action déterminée que nous menons depuis plusieurs mois, dont le boycott du dernier CSAMEN que la FSU a initié. Sans quoi c'est un texte bien en retrait de celui présenté aujourd'hui qui aurait été mis au vote.

De nombreuses questions essentielles et statutaires restent posées et de nouvelles sont apparues. Cela aurait nécessité un temps de travail préalable à la tenue du CSAMEN et au vote du texte. Le ministère a refusé ce temps de travail mettant les représentant·es des personnels dans l'impossibilité de travailler sérieusement les implications de ce texte. C'est une décision inconséquente et peu respectueuse, la FSU a donc quitté le CSAMEN.

L'architecture d'ensemble de la réforme pose toujours problème. Elle ne répond en rien aux enjeux d'attractivité de nos professions.

La FSU continue d'exiger le retrait de cette réforme et porte une toute autre ambition pour une réforme décisive pour l'avenir du service public d'éducation.

Bagnolet le 27 juin 2024